

# Communiqué de presse de François Bellot, Président du groupe MR au Sénat



Jeudi 27 janvier 2011

## *Quel avenir pour les agents de prévention ? Question orale de François Bellot à la Ministre de l'Intérieur*

Les agents de prévention, appelés plus communément « gardiens de la paix » et les coordinateurs des anciens plans « drogue » sont inquiets. Ces travailleurs qui luttent au quotidien contre le sentiment d'insécurité au sein de la population, qui apaisent les tensions dans les quartiers difficiles, qui rassurent les personnes victimes de vols ou d'agressions, qui assurent le suivi des consommateurs de drogue qui souhaitent sortir du cercle infernal, qui constituent le relais entre la commune et les citoyens et qui signalent aux services communaux compétents ou à la police les problèmes auxquels ils sont confrontés, ces personnes là sont actuellement dans une complète incertitude quant à leur avenir.

En effet, le financement de ces agents et de leurs actions qui mettent en œuvre les plans stratégiques de sécurité et de prévention des villes et communes est aujourd'hui incertain du fait de la crise politique. Or, depuis longtemps maintenant, le gouvernement fédéral soutient les communes dans la mise en œuvre de dispositifs préventifs et de sécurité en accordant notamment des aides financières. Actuellement, 102 villes belges disposent d'un plan stratégique de sécurité et de prévention et 3.000 agents de prévention travaillent chaque jour à l'amélioration de la qualité de vie dans les communes.

Une stabilisation du secteur avait pourtant été introduite avec la pluriannualité des Plans stratégiques (2007-2010). Les travailleurs et les responsables communaux espéraient que les plans puissent à nouveau être prolongés pour la période 2011-2013.

Le gouvernement fédéral actuellement en affaires courantes n'a pourtant renouvelé que pour six mois ces plans stratégiques de sécurité et de prévention.

Cette situation crée un réel malaise au sein du personnel. Des manifestations ont d'ailleurs été organisées la semaine dernière pour l'exprimer. En effet, cet état de fait fragilise le personnel et empêche une vision à long terme de leurs actions. Résultat : les objectifs, notamment, de prévention, de proximité et de lutte contre le sentiment d'insécurité n'atteignent pas le maximum de leurs

#### **Secrétariat Parlement :**

Palais de la Nation – rue de Louvain 7 – 1009 Bruxelles - Tél : 02/501.75.62/61 – Fax : 02/514.18.15  
Website : [www.bellot.be](http://www.bellot.be) – Email : [francois.bellot@rochefort.be](mailto:francois.bellot@rochefort.be) – [bellot@senators.senate.be](mailto:bellot@senators.senate.be)

#### **Secrétariat du Président :**

Rue de Behogne, 35 – 5580 Rochefort – Noëlle Demoulin tél : 0476/60.97.60 - fax : 084/22.06.10 – Email : [noelle.demoulin@rochefort.be](mailto:noelle.demoulin@rochefort.be)  
Olivier Meys : 0475/61.14.40 – Email : [meys@mr.polgroups.senate.be](mailto:meys@mr.polgroups.senate.be)

## Communiqué de presse de François Bellot, Président du groupe MR au Sénat

possibilités. Or, nous sommes en période de crise, l'action de ces agents a donc plus que jamais un sens.

Madame la Ministre,

Pouvez vous nous communiquer la position exacte du gouvernement prise au sujet de la prolongation des plans de sécurité et de prévention ? Quelles sont les conditions précises de cette prolongation ?

Cette prolongation sera-t-elle globale ou sélective ? Si elle est sélective, comment allez vous déterminer les postes qui seront maintenus ou non ? A quelles conditions ? Dans quelles villes ? Quels seront vos critères de sélection ?

Cette situation embarrasse les autorités communales qui tiennent à répondre à ces missions importantes et il en va de la continuité des projets en cours, tout comme de la motivation du personnel qui a besoin, pour travailler dans de bonnes conditions, d'avoir un minimum de perspectives d'avenir et donc d'être assuré du maintien de leur emploi. N'y a-t-il pas vraiment moyen d'assurer le financement de ces agents de prévention au moins pour toute l'année 2011 ou est-ce ici une demi-mesure qui présage en fait une suppression totale de ce financement ?

La Ministre a confirmé que le gouvernement a décidé le 15 décembre dernier de prolonger jusqu'au 30 juin 2011 les plans de sécurité et de convention. A cette date, il n'était pas envisageable de les prolonger de plus de 6 mois. Mais, vu l'importance de ces plans et la situation actuelle, elle prendra les mesures nécessaires pour qu'ils soient prolongés au-delà du 30 juin.

François BELLOT,  
Sénateur-Bourgmestre,  
Chef de Groupe MR au SENAT  
0475 762530

**Secrétariat Parlement :**

Palais de la Nation – rue de Louvain 7 – 1009 Bruxelles - Tél : 02/501.75.62/61 – Fax : 02/514.18.15  
Website : [www.bellot.be](http://www.bellot.be) – Email : [francois.bellot@rochefort.be](mailto:francois.bellot@rochefort.be) – [bellot@senators.senate.be](mailto:bellot@senators.senate.be)

**Secrétariat du Président :**

Rue de Behogne, 35 – 5580 Rochefort – Noëlle Demoulin tél : 0476/60.97.60 - fax : 084/22.06.10 – Email : [noelle.demoulin@rochefort.be](mailto:noelle.demoulin@rochefort.be)  
Olivier Meys : 0475/61.14.40 – Email : [meys@mr.polgroups.senate.be](mailto:meys@mr.polgroups.senate.be)